



Rhône : les déplacements domicile-travail influent sur les besoins d'accueil des jeunes enfants

En 2014, 19 100 familles avec au moins un enfant de moins de six ans et dont tous les parents travaillent habitent sur le territoire du Conseil départemental du Rhône. Dans ces familles vivent 24 500 enfants de moins de six ans, nombre qui devrait augmenter en raison du dynamisme démographique de ce territoire. Les besoins et conditions d'accueil de ces jeunes enfants dépendent de nombreux facteurs. Le trajet domicile-travail des parents, qui peut impacter le choix du lieu d'accueil de l'enfant, en fait partie. Le territoire du Conseil départemental du Rhône se caractérise ainsi par la présence de nombreux « navetteurs », ces parents qui travaillent loin de chez eux. Plus d'un parent sur deux travaille à l'extérieur du territoire, principalement dans la Métropole de Lyon. Le temps de trajet, la profession des parents, l'âge de l'enfant et la composition de la famille ont un impact sur les besoins d'accueil des enfants, et sont donc à prendre en compte dans les décisions d'implantation et de fonctionnement des structures d'accueil. L'accueil de l'enfant au plus près du domicile des parents n'étant pas toujours possible, surtout dans les zones de faible ou moyenne densité, la connaissance des flux domicile-travail constitue un élément fondamental de l'étude de besoins d'un mode d'accueil de la petite enfance.

Bruno Balouzat, Sandra Bouvet, Insee

Pour les parents d'un jeune enfant, concilier travail et famille, c'est d'abord trouver un mode d'accueil pour leurs enfants. Pour répondre au mieux aux besoins de ces parents, l'étude de leurs déplacements domicile-travail est un élément important à prendre en compte (*encadré*). Dans l'aire de compétence du Conseil départemental du Rhône, qu'on appellera Rhône dans la suite de cette étude (*méthodologie*), 19 100 familles dont tous les parents travaillent (le parent dans une famille monoparentale ou les deux parents pour les couples avec enfants) ont au moins un enfant de moins de six ans. En 2014, 24 500 enfants de moins de six ans vivaient dans ces familles. La plupart d'entre elles sont structurées autour d'un couple, tandis qu'une famille sur dix est monoparentale. Les enfants ont besoin d'un mode d'accueil, que ce soit à la journée pour les plus jeunes ou sur le temps périscolaire et de loisirs pour les plus grands qui sont scolarisés.

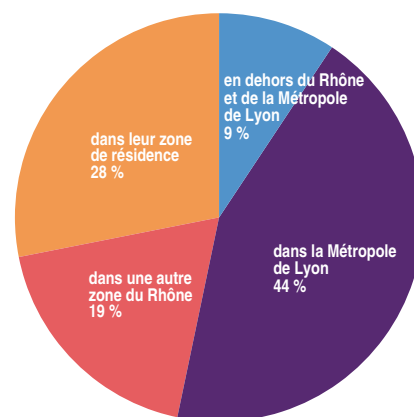
L'âge des enfants et la composition de la famille génèrent des demandes spécifiques

Parmi ces familles, trois sur quatre ne comptent qu'un seul enfant de moins de six ans. Pour les autres, qui ont au moins deux enfants de moins de six ans, il semble alors plus pratique de trouver un lieu d'accueil unique pour leurs enfants, ou des lieux proches.

En 2014, les familles du champ de l'étude (*méthodologie*) comprennent 11 000 enfants de moins de trois ans. Leurs parents ont majoritairement besoin d'un accueil à la journée, et donc éventuellement d'un lieu de garde sur le trajet domicile-travail. En effet, seuls 15 % des enfants du Rhône âgés de deux ans sont scolarisés. En revanche, 94 % des enfants âgés de trois à cinq ans vivant dans le Rhône vont à l'école. Leurs besoins d'accueil sont donc centrés sur le temps périscolaire en période scolaire et l'accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires.

1 Sept parents sur dix travaillent hors de leur zone de résidence

Lieu de travail des parents



Champ : familles habitant dans le Rhône, dont les parents travaillent et avec au moins un enfant de moins de six ans
Note : Les EPCI du Rhône ont été découpés en zones de résidence (*méthodologie*).

Source : Insee, Recensement de la population 2014

Des besoins d'accueil qui devraient augmenter

À l'avenir, ces besoins d'accueil devraient évoluer. En effet, dans le Rhône, la démographie est dynamique avec une croissance moyenne de 1,1 % entre 1999 et 2014. Portée par un phénomène de périurbanisation, cette croissance a été plus forte à proximité de la Métropole de Lyon et le long de l'autoroute A6. Si cette évolution se poursuit, d'ici 2050, le nombre d'enfants de moins de six ans devrait continuer à augmenter mais à un rythme plus modéré. De plus, une proportion de plus en plus grande de femmes travaillent. Ces deux phénomènes renforcent les besoins d'accueil de jeunes enfants. La demande de places en structures d'accueil devrait donc être plus importante dans les prochaines années.

Au-delà du nombre de naissances et de l'arrivée de nouvelles familles avec des enfants en bas âge, beaucoup d'autres facteurs interviennent dans la demande d'accueil de jeunes enfants. Par exemple, des évolutions sociétales ou législatives peuvent pousser les parents à privilégier un mode d'accueil plutôt qu'un autre, voire à réduire leur activité professionnelle pour s'occuper eux-mêmes de leurs enfants. Pour les institutions compétentes en matière de petite enfance, la problématique ne se limite pas uniquement à déterminer le nombre de places d'accueil à créer mais aussi à choisir le lieu d'implantation de nouvelles structures. Les déplacements domicile-travail des parents sont un des éléments à prendre en compte. En effet, les besoins d'accueil s'apprécient au lieu de résidence de la famille, mais aussi en fonction du lieu de travail ou encore du lieu de scolarisation des enfants.

Sept parents sur dix travaillent en dehors de leur zone de résidence

Dans le Rhône, les navettes domicile-travail sont nombreuses. Dans les familles étudiées, sept parents sur dix (*figure 1*) quittent leur zone de résidence (*méthodologie*) pour aller travailler et 53 % ne travaillent pas sur le territoire de compétence du Conseil départemental. Une grande partie de ces navettes s'effectue vers la Métropole de Lyon, où 44 % des parents travaillent. Ainsi, quatre parents sur cinq travaillant en dehors du Rhône vont travailler dans la Métropole. Au total, c'est le cas de 8 400 familles du Rhône.

Ces flux domicile-travail sont encore plus importants, tant en nombre qu'en proportion, pour les parents habitant des territoires frontaliers de la Métropole de Lyon. Plus de la moitié d'entre eux réalisent quotidiennement le trajet vers la Métropole (*figure 2*). Ainsi, dans la Communauté de communes du Pays de l'Ozon et celle de la Vallée du Garon, plus de 750 familles

Le mot des partenaires

Un des engagements forts de la Caf et du Conseil départemental du Rhône, inscrit au Schéma des services aux familles 2016-2019, est le développement d'une offre de conseil « petite enfance », adaptée aux élus et intercommunalités (EPCI) pour accompagner leurs projets de territoire. En effet, la majorité des EPCI se sont dotés de la compétence petite enfance, l'échelle intercommunale étant particulièrement pertinente en ce domaine.

Les équipements petite enfance et les assistantes maternelles contribuent à l'aménagement et à l'attractivité des territoires, en particulier auprès des nouveaux arrivants. En accueillant les enfants des parents actifs, les établissements d'accueil du jeune enfant et les assistantes maternelles sont également des facteurs de développement économique des territoires.

Une des spécificités des EPCI du territoire de compétence du Conseil départemental du Rhône, composés de territoires ruraux et périurbains, tient à la mobilité quotidienne de leurs habitants. Le temps des déplacements domicile-travail, ainsi que les difficultés des trajets, sont déterminants dans l'organisation des familles, et influent directement sur les choix des modes d'accueil des enfants.

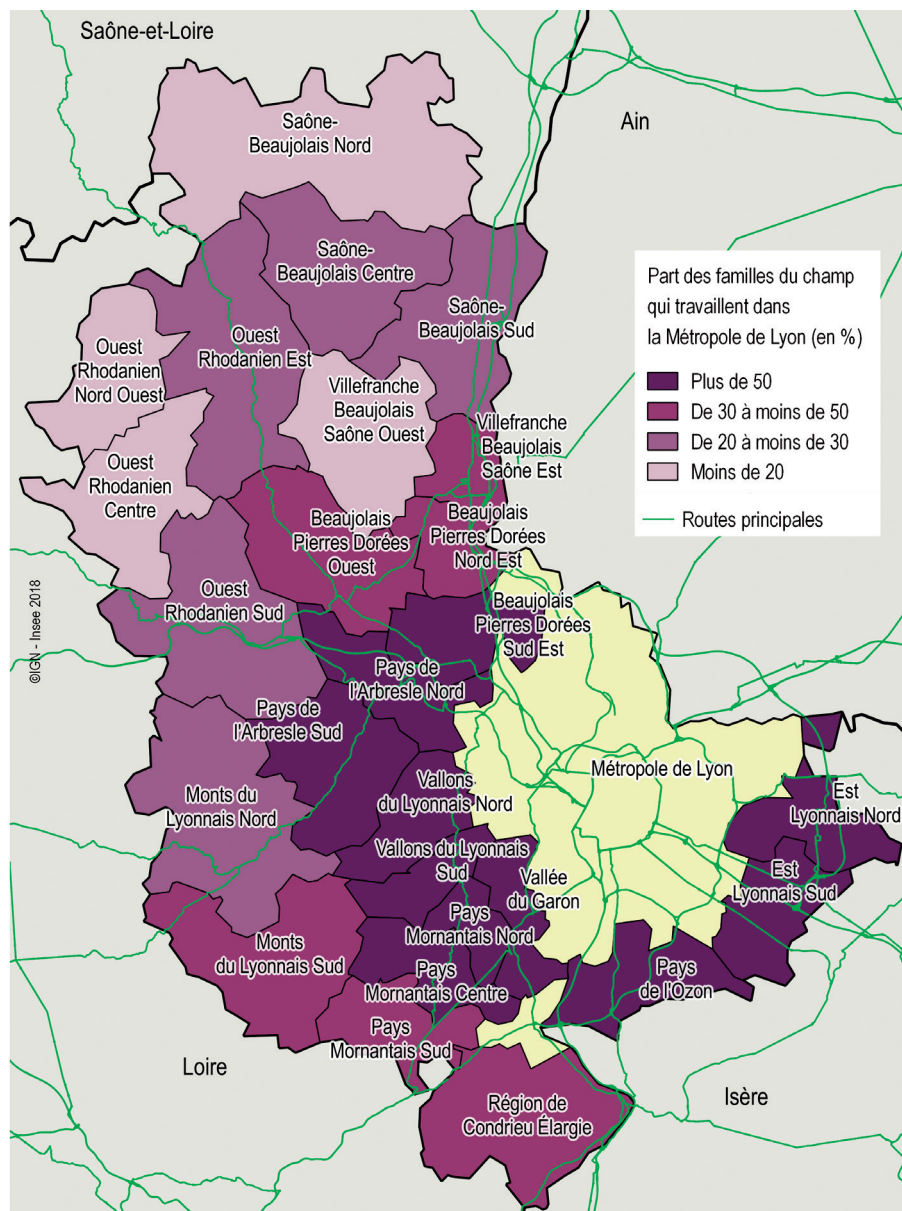
Pour mieux cerner les besoins des parents, déterminer les solutions adaptées, et accompagner les élus dans leurs futures prises de décisions, une première étude sur les déplacements des parents de jeunes enfants a été réalisée conjointement par l'Insee, le Conseil départemental et la Caf du Rhône.

Elle permet d'analyser les déplacements entre EPCI et produit une cartographie susceptible de guider les choix quant aux lieux d'implantation et mode de fonctionnement des futurs modes d'accueil.

Caisse d'allocations familiales du Rhône et Conseil départemental du Rhône

2 Plus d'un parent sur deux des zones limitrophes de la Métropole y travaille

Part de familles qui travaillent dans la Métropole de Lyon en 2014



Champ : familles habitant dans le Rhône dont les parents travaillent et avec au moins un enfant de moins de six ans
Source : Insee, Recensement de la population 2014

travaillent dans la Métropole. En revanche, dans la partie nord-est du Rhône, ces navettes vers la Métropole sont moins nombreuses, elles concernent moins de 30 % des familles. En effet, dans ces territoires, la part de parents qui travaillent dans leur zone de résidence est importante (supérieure à 40 %). Lorsque les parents résident et travaillent dans un même territoire, il est fort probable qu'ils cherchent un mode d'accueil dans celui-ci.

Dans les zones voisines de la Métropole de Lyon, on compte parmi les navetteurs un nombre important de familles nouvellement installées en provenance de la Métropole. Beaucoup ont gardé leur emploi après avoir emménagé dans le Rhône. Ainsi, en 2014, parmi les nouveaux habitants du Rhône, 42 % résidaient dans la Métropole de Lyon un an auparavant. Cette part est plus importante à proximité de la Métropole.

L'arrivée de ces nouvelles familles, dont certaines avaient déjà de jeunes enfants lors de leur installation dans le Rhône, explique que le nombre d'enfants de trois à cinq ans augmente plus rapidement (+ 0,9 % par an entre 1999 et 2014) que celui des moins de trois ans (+ 0,6 % par an).

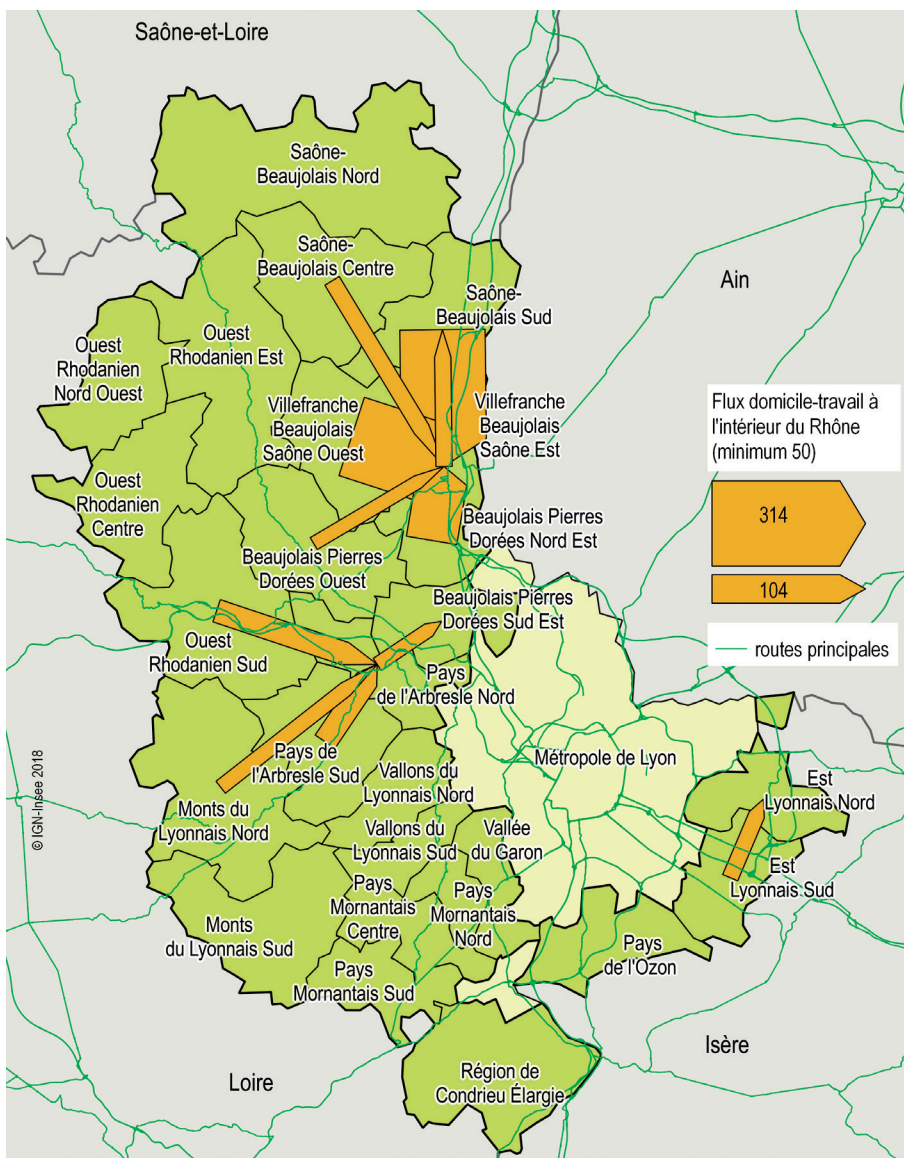
Étant donné l'ampleur des navettes domicile-travail, l'offre d'accueil est à penser bien au-delà du périmètre des communes, comme cela peut être le cas de l'offre actuelle (*encadré*). La réflexion est à mener, en particulier pour les parents des enfants de moins de trois ans, le mode d'accueil pour les enfants scolarisés dépendant plutôt de leur lieu de scolarisation. Parmi les parents de jeunes enfants, 84 % rejoignent leur lieu de travail en voiture. Ce mode de déplacement est majoritairement utilisé pour le transport de jeunes enfants, car il permet notamment de faire un détour vers le lieu d'accueil. Les parents peuvent alors faire le choix de déposer leur enfant sur leur trajet ou à proximité de leur lieu de travail.

Des navettes domicile-travail moins nombreuses à l'intérieur du Rhône

À l'intérieur du Rhône, les navettes sont moins nombreuses, puisque seulement 19 % des parents travaillent dans une autre zone du Rhône. Ces flux intérieurs se concentrent vers la zone de Villefranche Beaujolais Saône Est, qui est le principal pôle d'attraction du Rhône (*figure 3*). Plus de 1 000 familles résidant dans les zones voisines vont y travailler, principalement en provenance des zones de Saône Beaujolais Sud et de Villefranche Beaujolais Saône Ouest. Les autres pôles ont des flux bien plus faibles. Ainsi, 350 familles des autres zones du Rhône travaillent dans la zone des Pays de l'Arbresle Nord, et 200 dans celles de Saône Beaujolais Sud et Beaujolais Pierres Dorées Sud. Tous ces trajets peuvent générer des besoins d'accueil dans les communes de travail, ou dans les territoires traversés.

3 Villefranche Beaujolais Saône est la principale zone d'attractivité du Rhône pour le travail

Navettes domicile-travail des familles travaillant et résidant dans le Rhône



Champ : familles habitant dans le Rhône dont les parents travaillent et avec au moins un enfant de moins de six ans
Source : Insee, Recensement de la population 2014

Lorsque les temps de trajet sont importants, le temps d'accueil s'allonge

Les besoins d'accueil des enfants peuvent tendre vers des amplitudes horaires plus importantes lorsque le temps de trajet domicile-travail est long. En moyenne, les familles étudiées habitent à 25 minutes et à une distance de 21 km de leur lieu de travail. Ce temps de trajet est même supérieur à 35 minutes pour un quart de ces familles. Les amplitudes d'accueil peuvent alors être déterminantes dans le choix par les parents du lieu et du mode de garde.

Une offre d'accueil diversifiée qui doit s'adapter aux besoins des parents

La profession et le temps de travail des parents influencent également le temps d'accueil des enfants. Parmi les parents du champ de l'étude, 22 % sont cadres ou professions intellectuelles supérieures.

Cette part est plus élevée à proximité de la Métropole de Lyon, où les emplois de cadres sont plus nombreux. Ces familles peuvent avoir besoin d'amplitudes horaires plus importantes avec une arrivée plus matinale et un départ plus tardif. Les parents travaillant de nuit ou le week-end et ceux ayant des horaires irréguliers ont également des besoins spécifiques. Au-delà du nombre de places et de leur localisation se posent donc des questions concernant les modalités d'accueil. Le coût de l'accueil de l'enfant, qui diffère grandement d'un type d'accueil à l'autre, est également pris en compte par les parents. En fonction de toutes leurs contraintes, les parents vont se tourner vers un ou plusieurs types d'accueil disponibles près de chez eux afin de satisfaire leurs besoins : crèche, assistante maternelle, école, activités périscolaires, accueil de loisirs... ■

Sept enfants sur dix gardés par une assistante maternelle le sont dans leur commune

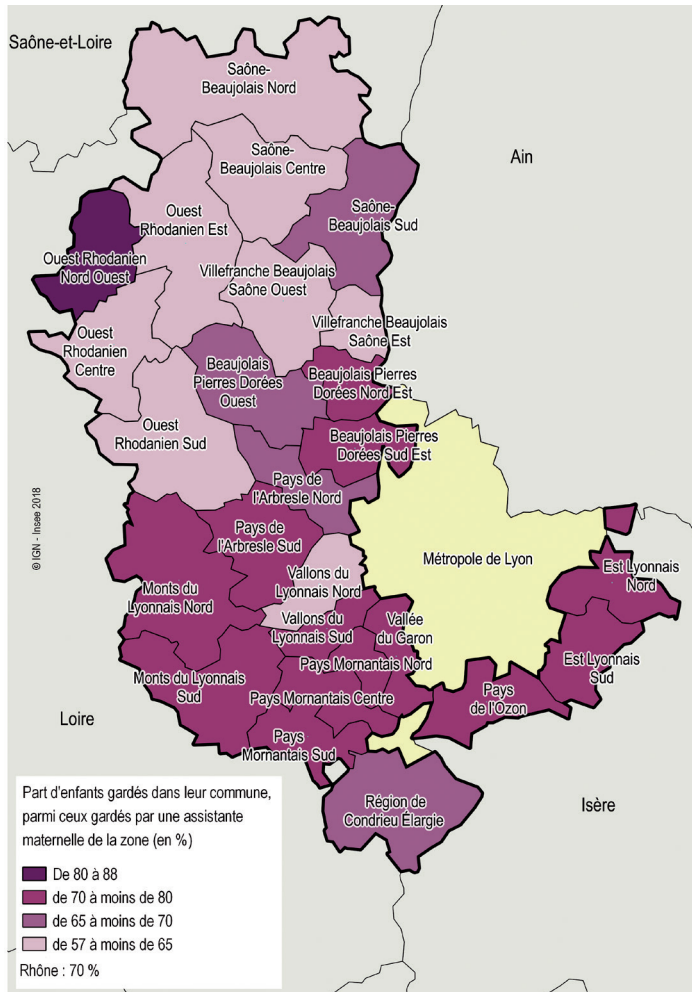
Dans le Rhône, fin 2016, 11 900 enfants sont gardés par une assistante maternelle agréée et 2 630 places sont proposées dans les crèches. Cette offre d'accueil s'adresse à tous les parents de jeunes enfants du Rhône et pas seulement aux enfants dont tous les parents travaillent. De plus, les enfants dont les deux parents travaillent peuvent aussi être accueillis dans d'autres structures telles que l'accueil périscolaire ou être gardés par un membre de la famille comme les grands-parents.

L'offre d'accueil collectif est souvent pensée à un niveau local. En effet, hormis pour les crèches d'entreprise, elle s'adresse principalement aux enfants qui résident dans la commune, ou l'EPCI en cas de transfert de la compétence petite enfance.

Les enfants gardés par une assistante maternelle le sont le plus souvent dans leur commune de résidence (70 % d'entre eux). C'est encore plus le cas dans le sud du territoire (figure 4) alors qu'au nord du Rhône, dans les zones plus rurales, la part des enfants gardés dans leur commune est plus faible. Cela peut s'expliquer par une offre d'accueil insuffisante dans certaines petites communes, ce qui pousse alors les parents à utiliser les services d'une assistante maternelle d'une commune voisine.

4 Dans le sud du Rhône, les enfants gardés par une assistante maternelle restent le plus souvent dans leur commune de résidence

Part d'enfants gardés par une assistante maternelle dans leur commune de résidence



Note de lecture : 88 % des enfants habitant la partie nord-ouest de la Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien et qui sont gardés par une assistante maternelle le sont dans leur commune de résidence. Les 12 % restants peuvent être accueillis dans une commune voisine ou même dans une commune d'un autre département.

Source : Centre national de traitement de la prestation d'accueil du jeune enfant (novembre 2016)

Méthodologie

Le **périmètre géographique** de l'étude est le territoire du Conseil départemental du Rhône (donc hors Métropole de Lyon), dénommé « Rhône » dans cette publication.

Cette étude retient un **zonage** s'appuyant principalement sur les limites des **établissements publics de coopération intercommunale** (EPCI), ou infra-EPCI pour les plus étendus d'entre eux. En effet, la décision de créer une structure petite enfance se prend au niveau des EPCI quand ils ont la compétence petite enfance, ou à défaut intègre généralement l'offre d'accueil existante à l'échelle intercommunale. Les partenaires souhaitant avoir des résultats à un niveau géographique plus fin, la plupart des EPCI ont été découpés en plusieurs zones. Ce découpage s'est fait en tenant compte de l'infrastructure routière et dans l'objectif de disposer de populations suffisamment importantes dans chaque zone.

Le **champ de l'étude** porte sur les familles du Rhône avec au moins un enfant de moins de six ans (révolu) dont les parents travaillent. Il comprend les couples dont les deux parents sont actifs occupés et les familles monoparentales dont le parent est actif occupé. En effet les besoins d'accueil d'un enfant de moins de six ans sont beaucoup plus importants si ses parents travaillent (*pour en savoir plus*).

Pour étudier les navettes, une **personne de référence** a été choisie dans chaque famille. Pour les familles monoparentales, il s'agit du parent (qui est la mère dans 82 % des familles monoparentales étudiées). Pour les couples, la mère a été retenue (car statistiquement la mère participe plus que le père aux trajets réalisés pour les enfants). Au final, les personnes de référence sont presque exclusivement des femmes (98 %). Par simplification on parle du trajet des parents, alors qu'il s'agit du trajet du seul référent familial. Les trajets des pères sont globalement semblables à ceux des mères, ce qui conforte le choix de n'avoir pris en compte qu'un seul parent pour l'étude des navettes. Par ailleurs, l'analyse des flux de navettes comptés en nombre de référents familiaux ou en nombre d'enfants est équivalente.

Les **catégories socioprofessionnelles** étudiées sont celles de l'ensemble des parents, c'est-à-dire les deux parents dans le cas d'un couple et le parent dans le cas d'une famille monoparentale.

Les **distances** et les **temps de trajet** sont calculés à partir des distances routières et aux heures pleines grâce au distancier Metric. Les distances sont calculées de chef-lieu à chef-lieu.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes

165, rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédacteurs en chef :
Aude Lécroart
Philippe Mossant

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

Crédits photos : Fotolia

ISSN : 2495-9588 (imprimé)
ISSN : 2493-0911 (en ligne)

© Insee 2018

Pour en savoir plus

• « Assistantes maternelles Territoires de la Métropole de Lyon et du Rhône. Chiffres et repères 2016 », *Bulletin information partenaires* n° 4, Caf, novembre 2017

• « Crèches de la Métropole de Lyon et du Rhône. Chiffres et repères 2016 », *Bulletin information partenaires* n° 3, Caf, novembre 2017

• « Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants en 2013 », *Études et résultats* n° 896, Drees, octobre 2014

• « Nouveau Rhône : un territoire contrasté en interaction avec les territoires voisins », *Insee Analyses Rhône-Alpes* n° 7, octobre 2014

